

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 25 mai 2009.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS – Jacques BREDÆEL - Bérangère AUBECQ - David FRITS – Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE – Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ – Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Marie-Claire NOEL-TONNON – Guy MICLOTTE – Natacha VERSTRAETEN – Jean-Luc GUILMOT : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2009.

Des demandes de corrections sont émises par Mmes Troosters et de Baets à propos de la relation des débats au niveau de la séance des « questions – réponses », demandant de modifier le début de la question 1, d'insérer le contenu de la lettre évoquée à la question 3 et de modifier la dernière phrase de cette séance « questions – réponses ». M. Decorte signale qu'il n'est pas d'accord sur la dernière demande (justification de la sortie de séance de Mmes De Baets et Troosters), les autres modifications sont insérées dans le PV. MM. Gauthier et de Villenfagne s'abstiennent au vote étant donné leur absence lors de cette séance du 27 avril 2009. Le procès-verbal de cette séance du 27 avril 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

- Le secrétaire communal indique que, lors de la consultation des dossiers du présent conseil, il semble qu'un conseiller soit reparti par inadvertance de l'administration communale avec le dossier N°14 relatif au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire. C'est ce qu'il a constaté deux heures avant cette séance, alors que ce dossier était bien mis à disposition des conseillers dans le délai de sept jours francs précédant cette séance. Mme Troosters confirme la présence de ces dossiers indiquant qu'elle en avait pris copie lors de sa venue pour consulter les dossiers du conseil.

- Le secrétaire communal donne connaissance de plusieurs arrêtés du Collège provincial du Brabant wallon :

- arrêté du 23 avril 2009 pris par le Collège provincial relatif à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val ;
- arrêté du 23 avril 2009 pris par le Collège provincial relatif à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez ;
- arrêté du 23 avril 2009 pris par le Collège provincial relatif à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Notre Dame de Dion-le-Mont ;

- arrêté du 23 avril 2009 pris par le Collège provincial relatif à l'approbation moyennant rectifications du budget 2009 de la fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Gistoux ;
- arrêté du 23 avril 2009 pris par le Collège provincial relatif à l'approbation moyennant rectifications du budget 2009 de la fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption de Longueville.

- M. Decorte tient à souligner l'action du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée de Chaumont-Gistoux avec lequel la Commune a voulu mettre tout en œuvre pour que les bureaux de vote soient accessibles à tous. Pour que chacun puisse exercer dans les meilleures conditions sa responsabilité de citoyen, une aire de stationnement pour personne à mobilité réduite sera prévue à proximité de chaque bureau de vote, une rampe d'accès sera aménagée, un isolement adapté avec loupe pour les personnes ayant un problème visuel sera mis à disposition, des chaises d'attente seront prévues soit à l'extérieur, soit à l'intérieur des bureaux. En cas de difficulté de transport à cette occasion, le service volontariat du CPAS, le service handicourt du CPAS et l'ASBL « Mobilité en Brabant Wallon » sont à disposition. M. Decorte indique également les règles en matière d'affichage électoral et fait référence en cette matière à l'arrêté pris par madame la gouverneure de province.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saint Etienne de Corroy-le-Grand – Compte 2008 – Avis.

Délibération

4. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Compte 2008 – Avis.

Délibération

5. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Compte 2008 – Avis.

Délibération

6. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saint Bavon de Chaumont – Compte 2008 – Avis.

Mme Aubecq demande ce que la Commune peut imposer au niveau des bonis résultant des comptes de fabriques d'églises, mis à part ce qui est prévu au niveau du décret impérial.

M. Landrain évoque l'illogisme du budget déjà approuvé alors que le compte de l'année précédant est seulement présenté à l'approbation du Conseil. Il souligne que la commune doit respecter le principe du non appauvrissement d'une fabrique d'église. Ainsi, si la fabrique d'église de Chaumont a vendu un terrain et possède dès lors de l'argent liquide, elle peut placer cet argent sans diminuer ses prétentions à un subside. Le capital ne peut pas être diminué pour être insufflé dans l'ordinaire. M. Landrain souligne que la réglementation en la

matière est dépassée et devrait être revue. Mais, dans l'état actuel des choses, la Commune ne peut pas faire grand-chose en ce sens.

Délibération

7. Etablissements subordonnés – Fabrique d'église Saint Bavon de Chaumont – Budget 2009 – Avis.

Délibération

8. Intercommunale du Brabant Wallon (IBW) – Convocation aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 15 juin 2009 – Approbation des points de l'ordre du jour.

Délibération

9. Sedilec – Sedifin – Inventaire du patrimoine communal – Montée en puissance dans le capital de Sedilec – Réduction des fonds propres – Décision.

M. Landrain explique les principes du montage présenté, de la diminution de fonds propres dans Sedilec et dans Sedifin (fonds propres se révélant coûteux) et la transformation de fonds à l'extraordinaire en fonds à l'ordinaire.

Délibération

10. ASBL Omnisports – Compte 2008 – Rapport d'activité 2008 – Budget 2009 – Approbation.

M. Denis explique le détail des projets 2009 de l'ASBL et signale que le projet de budget 2010 est déjà à l'étude afin d'être arrêté en même temps que le budget communal pour l'exercice 2010.

Mmes Troosters et De Baets s'abstiennent au vote en raison de l'état déficitaire du compte 2008, soulignant que les trois derniers exercices se clôturent en mali.

Délibération

11. Centre culturel de Chaumont-Gistoux – Compte 2008 – Rapport d'activité 2008 – Budget 2009 – Approbation.

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le dossier devant être modifié et représenté en assemblée générale avant de revenir au Conseil communal.

12. Convention de mise à disposition de locaux communaux Rue Colleau 7 au profit de l'ASBL Carrefour J – Prolongation - Approbation.

Mme Troosters demande si d'autres services existent encore dans ces locaux. M. Decorte répond qu'il y a l'espace cyber et l'école des devoirs. Mme Troosters demande ce qu'il advient du local de la Croix-Rouge. M. Decorte répond qu'il y a actuellement un mouvement de réorganisation générale des services de la Croix Rouge dans la Province. Ce qui justifie le fait que la Commune attend un peu avant de présenter une convention de mise à disposition d'un local avec la Croix Rouge.

Délibération

13. Conventions d'enlèvement d'animaux errants pour l'exercice 2008 et les exercices 2009 à 2012 – Approbation.

Délibération

PERSONNEL COMMUNAL

14. Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire – Avis de principe.

Délibération

FINANCES COMMUNALES

15. Approbation du Collège de bons de commande sur des articles dépassant le budget – Communication.

Délibération

16. Proposition de mode de paiement des primes de naissance – Approbation.

Délibération

ENVIRONNEMENT - MOBILITE

17. Déchets ménagers - Convention de dessaisissement en matière de gestion des collectes sélectives des déchets d'emballages ménagers (système Fost plus) – Proposition d'adhésion à la nouvelle convention « Commune/I.B.W. ».

Délibération

SERVICE TECHNIQUE – TRAVAUX

18. Dégâts d'hiver 2008-2009 - Réparation et entretien de voiries communales – Approbation des conditions du marché et approbation du mode de passation du marché.

Délibération

19. Acquisition d'un tracteur – Approbation des conditions du marché et approbation du mode de passation du marché.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

20. Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2009-2010.

Délibération

21. QUESTIONS - REPONSES

Aucune question n'est émise par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

22. Augmentations de cadre en maternelles au 05/05/2009 – Ratifications.

Délibérations

23. Remplacements d’enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

24. Remplacement d’une puéricultrice en congé de maladie – Ratification.

Délibération

25. Remplacement d’une maîtresse spéciale de morale en congé de maladie – Ratification.

Délibération

PERSONNEL COMMUNAL

26. Procédure de recrutement d’un agent constatateur d’infractions environnementales – Désignation – Ratification.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2009.

Le Conseil approuve, par 15 oui et 2 abstentions (MM. Gauthier et de Villenfagne) le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d’y insérer les deux premières corrections demandées par Mmes Troosters et De Baets.

La séance est levée à 21 heures 20 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE